



ORDRE DE LA ROSE-CROIX
A.M.O.R.C.

MONOGRAPHIE DU MAITRE

SECTION DES INITIES

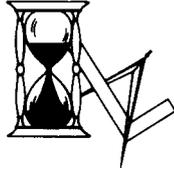
Degré du Temple
8
Monographie
26



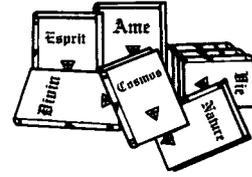
Degré du Temple
8
Monographie
26

*«Connais-toi toi-même,
et tu connaîtras l'univers et les dieux»*





CONCORDANCE



Cette monographie étant consacrée au problème de l'inhumation et de l'incinération, nous vous présentons en concordance l'extrait d'un article de presse écrit sur ce sujet. Comme vous le constaterez, celui-ci concerne plus particulièrement l'historique de ces deux modes de funérailles.

«Depuis les temps les plus reculés de la civilisation, il y a eu deux manières de traiter les corps : on les enterre ou on les brûle. De la Grèce antique, où la civilisation est générale dès le 12^e siècle avant Jésus-Christ, à la Rome des Césars, tout le monde se fait incinérer. Il s'agit à cette époque d'un rite funéraire glorieux refusé aux suicidés. De même, avant le début de notre ère, l'incinération est de règle en Gaule. Cette pratique fut peu à peu abandonnée avec l'arrivée du Christianisme, sauf en Europe Centrale, sous la domination des Germains, pour lesquels l'accès au paradis des guerriers passait obligatoirement par la crémation. Mais après qu'il eut conquis la Saxe, Charlemagne, en 789, interdit ce rite réputé païen et barbare. L'inhumation devint alors la règle. L'article 7 du premier Capitulaire saxon stipule en effet que "si quelqu'un fait consumer par les flammes le corps d'un défunt et réduit ses os en cendres, qu'il soit puni de mort". Cette interdiction fut reprise plus tard par l'Eglise Catholique Romaine, notamment dans sa lutte contre la Franc-Maçonnerie. Longtemps, les partisans de la crémation se recrutèrent chez les libres-penseurs anti-cléricaux qui, aux yeux du clergé, "sentiaient déjà le fagot". De plus, ne réservait-on pas le châtement du bûcher à tous ceux qui étaient soupçonnés de sorcellerie et dont l'âme avait besoin d'être purifiée ? De bonnes raisons donc pour que la crémation soit reléguée au rang des rites interdits. Cependant, son souvenir demeurait dans les esprits, et il en fut de nouveau question à la Révolution Française quand, en 1799, un projet de loi rendit à chacun la liberté de choisir son mode de sépulture.

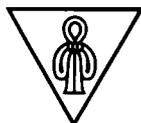
Mais le premier pas décisif ne fut accompli que le 20 octobre 1880, lorsque fut créée à Paris, par Koechlin Schwartz et Georges Salomon, la "Société pour la propagation de la crémation", dont les premiers membres furent entre autres Léon Gambetta, Casimir Périer, Alfred Nobel. Cette association partait en campagne et obtenait, après de longs efforts, la promulgation, le 15 novembre 1887, d'une loi autorisant de nouveau l'incinération. Les décrets d'application ne furent cependant signés que le 27 avril 1889. Mais le 30 janvier de cette même année avait déjà eu lieu la première incinération réalisée en France, au crématoire du Père Lachaise, à Paris. Une interdiction légale vieille de plus de mille ans venait de disparaître. Néanmoins, tout était encore à faire pour surmonter les interdits philosophiques et surtout religieux vis-à-vis de la crémation, qui faisaient que l'inhumation était encore la seule norme acceptable. L'évêque d'Angers n'avait-il pas, lors du vote de la loi, qualifié la crémation "d'acte de sauvagerie nécessitant des scènes cannibales !". Ce n'est en effet que le 5 juillet 1963 que l'Eglise Catholique Romaine, par le Pape Paul VI, autorisait de nouveau la crémation pour les Catholiques, déclarant notamment : "L'incinération des corps ne touche pas l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de reconstituer le corps. Elle ne contient pas en soi la négation objective de ces dogmes...". C'est alors que les prescriptions des Canons 1203 et 1240 ne seront plus observées dans tous les cas, mais seulement lorsqu'il sera constaté que l'incinération est désirée comme une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire ou par haine de la religion catholique ou de l'Eglise».

EXTRAIT D'UN ARTICLE DE PRESSE (20^e siècle)

Cher frater, chère soror,

Qu'elle soit naturelle, accidentelle ou autre, la mort d'un être humain ne produit pas uniquement la transition de son âme-personnalité. Comme vous le savez, elle provoque également la décomposition de son corps physique. C'est pourquoi il est nécessaire de l'enterrer ou de le brûler dans les jours qui suivent le décès. A cet égard, il existe deux méthodes permettant de le rendre à la poussière de la terre : l'inhumation et l'incinération. Nous allons donc examiner chacune de ces deux méthodes, car elles correspondent à un choix que nous devons faire de notre vivant, afin que nos funérailles soient conformes à notre volonté et à nos convictions.

Pour de nombreuses personnes, la mort et tout ce qui s'y rapporte est un sujet tabou qu'elles évitent d'aborder. Souvent, elles croient que le seul fait d'en parler porte malheur et peut la provoquer prématurément. De toute évidence, une telle croyance n'est pas fondée et résulte de diverses superstitions ou d'une ignorance des lois qui régissent la transition de l'âme-personnalité. Comme nous l'avons expliqué dans les monographies précédentes, celle-ci est essentiellement conditionnée par notre comportement et par les impératifs cycliques de notre propre évolution spirituelle. A titre d'analogie, évoquer la naissance d'un enfant n'a aucune conséquence sur la date de l'accouchement, car celui-ci est l'aboutissement d'un cycle biologique dont la durée moyenne est de neuf mois. Le même principe s'applique à la mort. De ce fait, l'envisager sans détour est une preuve de lucidité et n'affecte ni l'heure où elle se produira, ni les circonstances dans lesquelles elle se déroulera.

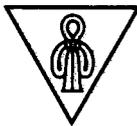


L'INHUMATION Comme son nom l'indique, l'inhumation consiste à inhumer le défunt, c'est-à-dire à l'enterrer dans le sol. Sur le plan mystique, elle constitue une alchimie lente, car la décomposition du corps physique se produit naturellement et selon un cycle

relativement long. En règle générale et dans des conditions normales, la durée de ce cycle est de plusieurs mois, voire même de plusieurs années. Dans les pays occidentaux, cette forme de funérailles est la plus courante, sans doute en raison de l'influence exercée par le Christianisme. Cela dit, elle est également très répandue parmi les Juifs et les Musulmans. Quelle que soit la religion considérée, l'inhumation fait toujours l'objet d'un rituel ayant pour but d'invoquer les bénédictions de Dieu pour l'âme du défunt, afin qu'elle trouve la paix dans l'au-delà.

Indépendamment de toute conviction religieuse, philosophique ou autre, l'inhumation présente deux inconvénients majeurs. En premier lieu, à l'exception des Musulmans qui se font enterrer en étant uniquement enveloppés dans un linceul, le défunt est généralement placé dans un cercueil, celui-ci étant lui-même déposé au fond d'un caveau. De ce fait, la décomposition du corps n'est pas recyclée dans le sol et ne réintègre pas directement la poussière de la terre. En second lieu, l'enterrement pose un problème d'hygiène non négligeable, car il ne permet pas de détruire les virus et les microbes qui ont été à l'origine des décès provoqués par les maladies. En conséquence, certains d'entre eux perdurent et conservent en partie leur nocivité, ce qui présente un danger réel pour les vivants. C'est d'ailleurs pour éviter les risques de contamination que l'on recouvre souvent les cadavres de chaux vive en cas d'épidémies.

L'INCINERATION Considérons maintenant le cas de l'incinération, que l'on désigne également sous le terme de «*crémation*». Celle-ci a pour but de brûler le défunt. A l'opposé de l'inhumation, elle correspond à une alchimie rapide, car le corps physique est réduit en cendres en une ou plusieurs heures, selon qu'on utilise un procédé moderne ou traditionnel. Il est donc totalement purifié de toute impureté et redevient vraiment poussière, au sens mystique de ce terme. C'est pourquoi cette pratique a toujours été très courante parmi les Initiés et les membres des Ordres traditionnels. Dans la plupart des pays orientaux,



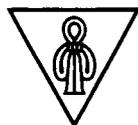
HUITIEME DEGRE

NUMERO 26

notamment en Inde et au Tibet, elle est une coutume séculaire et fait partie intégrante de la vie religieuse. Pour les Hindouistes et les Bouddhistes, elle constitue un rite de purification qui permet à l'âme de se libérer plus rapidement de son enveloppe corporelle et de s'élever plus facilement vers Atman, la Grande Ame Universelle.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'inhumation est le mode de funérailles le plus fréquent en Occident. Cet état de fait est dû à deux raisons principales. La première est liée à certains dogmes religieux, en particulier à celui de la résurrection de la chair, prôné avec insistance dans le Christianisme. Selon ce dogme, auquel adhèrent également certains Juifs et Musulmans, l'homme doit ressusciter d'entre les morts à la fin des temps et revivre dans le même corps, ce qui implique qu'il soit enterré et non incinéré. Pour les raisons que nous avons déjà indiquées lorsque nous avons étudié la réincarnation, une telle reviviscence est incompatible avec les lois naturelles, car un cadavre ne peut se reconstituer après s'être décomposé. En outre, cette croyance donne la prépondérance à la partie mortelle de l'homme, ce qui est en contradiction avec les fondements de la spiritualité. En réalité, seule l'âme est éternelle et peut connaître plusieurs vies terrestres.

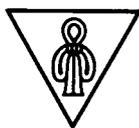
La seconde raison expliquant l'aversion que de nombreuses personnes éprouvent à l'égard de l'incinération provient de leur méconnaissance du processus même de la mort. En effet, beaucoup d'entre elles pensent que le fait de brûler le corps provoque des souffrances au niveau de l'âme. Cela est inexact, car la douleur physique est un état objectif qui résulte uniquement de notre activité cérébrale et nerveuse. Etant donné que cette activité cesse dès l'instant où nous rendons notre dernier souffle, notre personnalité animique ne peut ressentir aucun mal au moment où le corps est incinéré. D'autre part, contrairement à ce qu'affirment certains opposants à la crémation, l'âme n'est pas plus triste de le voir brûler qu'enterrer. Après s'être libérée de son véhicule terrestre



dès la première étape de la transition, elle comprend qu'il ne pourra plus jamais lui être utile et ne se préoccupe pas de ce qu'il adviendra de lui. Autrement dit, elle s'en désintéresse totalement.

Dans la mesure du possible, il est préférable d'attendre un délai de trois jours avant d'inhumer ou d'incinérer un défunt. C'est d'ailleurs ce qui a lieu pour la plupart des obsèques. En règle générale, cette durée est suffisante pour que l'âme-personnalité rompe définitivement les liens qui l'unissaient au corps physique et prenne pleinement conscience de sa transition. Pendant l'enterrement ou la crémation, elle demeure le plus souvent sur les lieux mêmes de la cérémonie, afin de reconforter les êtres chers qu'elle a quittés. Dans les jours suivants, elle reste en communion intime avec eux et continue quelque temps à les soutenir depuis le plan spirituel. Ensuite, elle poursuit graduellement son ascension vers le niveau cosmique correspondant à son degré d'évolution. C'est alors que nous pouvons l'assister au moyen de la méthode qui vous a été présentée dans l'une des monographies précédentes.

Nous devons maintenant considérer un point particulier avant de vous laisser clore votre étude de ce jour. Après avoir été inhumé, le corps du défunt repose dans un cimetière. Sa tombe devient alors un lieu de recueillement. Souvent, ce recueillement est empreint de tristesse et de regret, ce qui est compréhensible. Cependant, il faut éviter d'entretenir de telles pensées envers la personne qui a transité, en particulier dans les jours qui suivent le décès. En effet, cela a tendance à retenir son âme-personnalité et à retarder son élévation vers le Cosmique. Ce problème se pose moins lorsque l'on a recours à l'incinération, car les cendres du défunt peuvent être dispersées dans la nature, que ce soit dans un océan,



un fleuve, une forêt, une prairie ou un parterre de fleurs. Dès lors, elles ne constituent plus un point focal où l'on vient prier dans la peine. Quoi qu'il en soit, n'oublions jamais que le plus beau des tombeaux pour les disparus est le coeur des vivants.

HUITIEME DEGRE

NUMERO 26

Dans la prochaine monographie, nous clôturerons notre étude de la mort par un sujet qui mérite toute votre attention : le spiritisme. Pour les raisons que nous vous expliquerons, cette pratique n'est pas fiable pour contacter l'âme-personnalité des défunts. De plus, elle présente toujours certains dangers pour ceux qui s'y adonnent.

Avec nos meilleurs voeux de Paix Profonde,

Sincèrement et fraternellement.

LE MAITRE DE VOTRE CLASSE



Application Pratique

*«Quoi que tu veuilles faire, fais-le rapidement.
Ne remets pas à demain ce que tu peux faire aujourd'hui».*
(C'est à toi que je confie).

Comme nous l'avons indiqué dans cette monographie, l'inhumation ou l'incinération correspond à un choix que vous devez faire de votre vivant si vous voulez que vos funérailles soient conformes à vos convictions. Aussi, nous vous conseillons de réfléchir à ce problème et, si ce n'est déjà fait, d'indiquer aux membres de votre famille ce que vous désirez dans ce domaine. Indépendamment des cérémonies proposées par les diverses religions, sachez qu'il existe un rituel funèbre rosicrucien. Celui-ci consiste en une cérémonie inspirante qui se déroule généralement dans les Loges, Chapitres et Pronaoï de notre Ordre. Si vous souhaitez en bénéficier après votre transition, dites-le dès à présent à vos proches et précisez-leur qu'ils devront contacter le moment venu la Grande Loge ou l'un des Organismes de votre région. Naturellement, ce rituel est destiné uniquement aux membres actifs de l'A.M.O.R.C. Si vous optez pour l'incinération, nous vous informons également que vos cendres peuvent être dispersées à la Grande Loge. Si vous souhaitez davantage de renseignements à ce sujet, n'hésitez pas à écrire au Château d'Omonville.

Dans un autre ordre d'idée, pensez à prendre toutes vos précautions pour que vos monographies soient retournées à la Grande Loge après votre transition. En effet, conformément aux règles traditionnelles de notre Ordre, elles sont confidentielles et ne doivent pas être accessibles à des non-membres, que ce soit pendant votre incarnation ou après votre décès. Pour vous acquitter de ce devoir très important, le mieux est de donner les instructions nécessaires à une personne de confiance. Il peut s'agir de votre conjoint, d'un membre de votre famille, d'un ami ou d'un autre Rosicrucien. Par ailleurs, si vous souhaitez faire un legs en faveur de l'A.M.O.R.C. et contribuer ainsi à sa mission de lumière, veuillez écrire au Château d'Omonville pour connaître les modalités à suivre. Il vous sera répondu dans les meilleurs délais.

Résumé de cette monographie

Après avoir étudié soigneusement cette monographie, lisez attentivement le résumé ci-dessous. Il contient les principes majeurs sur lesquels vous devez réfléchir et méditer au cours des prochains jours. Si l'un des points vous pose un problème de compréhension, reportez-vous à cette monographie et revenez sur les explications qui s'y rapportent. En outre, nous vous conseillons de relire ce résumé juste avant d'entreprendre votre prochaine période de sanctum.

- Qu'elle soit naturelle, accidentelle ou autre, la mort d'un être humain ne produit pas uniquement la transition de son âme-personnalité. Elle provoque également la décomposition de son corps physique.
- Il existe deux méthodes permettant de rendre le corps physique à la poussière de la terre : l'inhumation et l'incinération. Chacune de ces deux méthodes correspond à un choix que nous devons faire de notre vivant si nous voulons que nos funérailles soient conformes à nos convictions.
- Envisager la mort sans détour est une preuve de lucidité et n'affecte ni l'heure où elle se produira, ni les circonstances dans lesquelles elle se déroulera.
- L'inhumation consiste à enterrer le défunt. Elle constitue une alchimie lente, car la décomposition du corps physique se produit naturellement et selon un cycle relativement long.
- Indépendamment de toute conviction religieuse, philosophique ou autre, l'inhumation présente deux inconvénients majeurs. En premier lieu, la décomposition du corps n'est pas recyclée dans le sol et ne réintègre pas directement la poussière de la terre. En second lieu, l'enterrement pose un problème d'hygiène, car il ne permet pas de détruire les virus et les microbes qui ont été à l'origine des décès provoqués par les maladies.
- L'incinération, appelée également «*crémation*», consiste à brûler le défunt. A l'opposé de l'inhumation, elle correspond à une alchimie rapide, car le corps est réduit en cendres en une ou plusieurs heures, selon qu'on utilise un procédé moderne ou traditionnel.
- Lorsqu'il est incinéré, le corps physique est totalement purifié de toute impureté et redevient vraiment poussière, au sens mystique de ce terme. C'est pourquoi cette pratique a toujours été très courante parmi les Initiés et les membres des Ordres traditionnels.
- Dans la mesure du possible, il est préférable d'attendre un délai de trois jours avant d'inhumer ou d'incinérer un défunt. En règle générale, cette durée est suffisante pour que l'âme-personnalité rompe définitivement les liens qui l'unissaient au corps physique et prenne pleinement conscience de sa transition.